

Ils ont fait du foyer **leur refuge**

Centres d'accueil et foyers d'accueil d'urgence abritent tous deux des mineurs seine-et-marnais ou étrangers qui connaissent une situation familiale difficile. Ils sont ici chez eux pour une durée indéterminée et encadrés par des professionnels (éducateurs, psychologues, pédopsychiatres...) qui les guident vers un avenir positif.



Assurer un avenir à l'enfance en danger

Protéger les enfants en danger est la responsabilité du président du Département. Accueil en foyer, protection des mineurs non accompagnés, numéro d'urgence... à travers ses services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le Département travaille à réunir toutes les conditions pour permettre à ces jeunes de se construire ou de se reconstruire.

Braulio et Sinthia, chez Empreintes Centre à Roissy-en-Brie depuis 3 ans

Chez Empreintes Centre, à Roissy-en-Brie, ce sont 38 mineurs non accompagnés qui vivent chaque jour en collectivité. Parmi eux, Sinthia et son frère Braulio.

Aujourd'hui, c'est jour de ménage au centre d'accueil. Sinthia passe un coup de balai dans le salon, tandis que son frère Braulio s'active à essuyer les tables de la salle de repas. « On essaye de participer au maximum aux activités », ajoute-t-il en posant son torchon. Arrivés d'Angola, sans leur famille, les deux jeunes ont eu des débuts difficiles, à cause de leur non-maîtrise du français, mais « être ici, ça nous a permis d'apprendre à parler français en deux mois », explique Sinthia.

Les éducateurs comme soutien infaillible

Depuis leur arrivée, le frère et la sœur sont également accompagnés au quotidien par leurs éducateurs pour du soutien moral, de l'aide aux devoirs ou même pour les réunions parent-professeur. Cette année, grâce à ce soutien, Sinthia est rentrée en 3^e avec 16 de moyenne générale et Braulio a fait ses premiers pas au lycée, plus serein que jamais.



QU'EST-CE QU'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ ?

Ce sont de jeunes étrangers qui sont temporairement ou définitivement privés de la protection de leur famille sur le territoire français. Ils sont dits isolés et à ce titre protégés par le Département.

